

En préalable à mes réponses aux questions posées par le groupe minoritaire, je tiens à rappeler que la liste "Baccarat Autrement " a remporté les élections municipales. Nous avons été élus sur la base d'un programme proposé aux électeurs, je suis Maire de la Commune de Baccarat et avec mon groupe, nous mettons en œuvre notre programme. Le budget 2008 a été présenté et adopté en séance du Conseil Municipal du 14 Avril 2008. Sections confondues, l'autorisation de dépenses consentie est arrêtée à 7.850.000 euros pour le budget principal dont 2.120.000 € d'investissement

Je suis ordonnateur des dépenses et des recettes de l'ensemble des budgets de la Collectivité.

J'ai décidé pour ce qui concerne les budgets en cours d'exécution de cesser d'extraire de la comptabilité communale des factures de 2 € ou 2.000 € - c'est un exemple - pour répondre constamment à des interrogations financières dans le cadre des questions posées, d'autant que je pressens que ce type de renseignement donné pourrait être extrait de son contexte pour servir à d'autres fins.

Le Compte Administratif, document comptable, qui sera adopté en son temps permettra toutes les lectures de la part de qui que ce soit.

J'exprimerai donc à partir de ce jour mes réponses en pourcentage de l'autorisation budgétaire consentie, ce qui devrait aussi permettre de relativiser de prétendus étonnements.

Pour conclure je précise – et cela va de soit – que les renseignements, tous les renseignements pourront être demandés après mes réponses et sur demande de rendez-vous auprès du Directeur Général des Services.

## **REPONSES AUX QUESTIONS DU GROUPE DE LA MINORITÉ**

### **Question N°1 :**

#### **Office de tourisme :**

*Dans l'urgence, vous avez déplacé le local de l'office de tourisme*

- *Combien a coûté cet investissement ?*
- *A qui appartiennent les locaux ?*
- *Quels sont les frais de fonctionnement supplémentaires envisagés par rapport à l'ancienne implantation ?*
- *Quel résultat pour la saison, ce changement a-t-il offert ?*

#### **Réponse :**

Installé depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 2004 au rez-de-jardin de l'Hôtel de Ville, l'Office de Tourisme n'a pas été déplacé dans l'urgence. Il s'agissait d'un engagement de l'équipe municipale "Baccarat Autrement" qui a été mis en œuvre dans le cadre d'une opportunité de location avec la Société SARAPHOL.

Les locaux appartiennent effectivement à la Société SARAPHOL. Vous en avez été informé lors de la réunion du Conseil Municipal du 26 Mai 2008 par le biais de ma relation des décisions prises.

Rapporté à l'autorisation budgétaire, le coût est de l'ordre de 0,68 %, sachant que les dépenses de matériels récupérables y compris les moyens d'accès pour handicapés font l'objet d'une mise à disposition par la ville, le coût étant le l'ordre de 0,23 %.

Le loyer payé par la collectivité est de 200 € par mois. Quant aux frais de fonctionnement je vous invite à vous rapprocher de l'Office de Tourisme pour les connaître.

Les résultats pour la saison et je ne doute pas que vous le sachiez ne peuvent pas à ce jour faire l'objet de l'évaluation réclamée.

Tout un chacun s'accorde à reconnaître le bien fondé de cette localisation en centre ville face à un parking à comparer avec une localisation confidentielle au rez-de-jardin de l'Hôtel de Ville.

**Question n°2 :**

**Symposium :**

*Vous avez dit attendre du symposium beaucoup d'effet.*

- *Quels en étaient les objectifs ?*
- *Lesquels ont été atteints ?*
- *Lesquels n'ont pas été atteints ? Pourquoi ?*

**Réponse :**

J'ai déjà défini antérieurement les objectifs du symposium, il me paraît inutile de me répéter.

Quant à ceux qui ont été atteints ou non atteints je vous répondrai dans six ans.

Je poursuis mes objectifs que vous connaissez. Une réunion sur le suivi du symposium a déjà eu lieu en Sous-Préfecture le 1<sup>er</sup> Octobre, une seconde réunion sur le même thème du tourisme aura à nouveau lieu en Sous-Préfecture le 18 Novembre. Une troisième réunion est programmée en Préfecture cette fois, le 11 Décembre relative au tourisme dans le sud Lunévillois dont Baccarat fait partie.

Sachez par ailleurs que ce jour même j'ai eu confirmation par la Direction Régionale du Tourisme de sa participation à 80 % au financement d'une étude relative à un diagnostic rapide du tourisme pour Baccarat qui servira de support pour les projets de la municipalité.

**Question n°3 :**

**La Ville s'est dotée :**

- *D'un site nouveau*
- *D'un logo nouveau*
- *D'un logo pour l'office municipal des sports*

*Combien chacun d'eux a coûté ?*

**Réponse :**

L'investissement rapporté à l'autorisation budgétaire, relatif au coût du site nouveau peut être évalué à 0,057 %.

Rapporté à l'autorisation budgétaire le coût du nouveau logo peut être évalué 0,015 %.

Vous exposez que l'Office Municipal des Sports s'est doté d'un nouveau logo. Je vous invite à poser la question à ses responsables pour en connaître le coût.

**Question n°4:**

**Communauté de Communes :**

*Les élus du Conseil municipal ont voté pour la réunion des deux Communautés (CCV - je ne connais pas cette communauté de communes mais je pense que c'est une erreur de frappe - et CCMV) lors d'un dernier conseil communautaire.*

*Si la fusion se faisait au 1<sup>er</sup> Janvier 2009 comme ils l'ont souhaité :*

- *Quels en sont les objectifs ?*
- *Quel est l'intérêt pour les Bachamois ?*
- *Quelle sera l'incidence sur l'imposition de la commune et dans la communauté ?*
- *Quelle est l'incidence prévue sur la taxe des ordures ménagères ?*

**Réponse :**

La fusion n'est pas envisagée au 1<sup>er</sup> Janvier 2009 et les questions posées par rapport à la condition de date n'ont plus de justification.

Mais je peux vous donner la réponse quand même, ensemble nous avons décidé de la date du 1<sup>er</sup> Janvier 2010.

**Question n°5 :**

**C.P.A.M. :**

*Quelles sont les conditions d'hébergement de la CPAM à la Mairie ?*

- *Montant de la location ?*
- *Qui a la charge de l'entretien des locaux et du ménage ?*
- *Une assurance a-t-elle été contractée par les occupants ?*

**Réponse :**

Comme prévu et envisagé par la municipalité précédente, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie qui peut être qualifiée de service public au service du public, est accueillie gracieusement en Mairie.

L'entretien des locaux et le ménage, les coûts de chauffage et d'électricité ont fait l'objet d'une évaluation annuelle remboursée par la C.P.A.M.

Il va de soit que la condition d'admission dans les locaux était attachée à une assurance contractée par les occupants, remis par eux avant leur entrée dans les lieux.

Comme l'a rappelé M. DELGRANDE, président de la C.P.A.M, la décision avait été prise de quitter Baccarat. Grâce à la nouvelle municipalité et aux négociations menées avec lui, M. DELGRANDE est revenu sur sa décision.

**Question n°6 :**

**Réparation du billard au Mille-Club :**

*Nous avons remarqué que Monsieur Bégnene procédait à la réparation du billard du mille-club*

- *Cette réparation s'effectue-t-elle dans le cadre de ses délégations de Maire-Adjoint ?*
- *Le cas échéant, à combien se monte la facture ?*
- *Ses heures travaillées de nuit sont elles facturées plus chères ?*

**Réponse :**

Il convient de séparer les fonctions de M. BEGNENE, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et artisan billardier.

C'est naturellement à ce titre qu'il est intervenu pour le compte de la commune, à l'effet de procéder à la réparation du billard du Mille Club hors service depuis de nombreuses années et dont l'utilisation était réclamée entre autre par les jeunes accueillis dans le cadre du centre de loisirs.

Je comprends mal l'allusion à des facturations d'heures de nuit, un artisan retenu sur la base d'un devis accepté, et vous le savez, travaille aux heures de son choix. Seul le délai lui a été imposé.

Mais pour vous rassurer, je tiens à vous préciser en effet que la ville a réclamé deux devis auprès d'artisans billardiens dont la profession est plus que rare en France (ils sont à votre disposition), le devis le moins élevé ayant été retenu.

Par rapport à l'autorisation budgétaire consentie, le montant de la dépense peut être évalué à 0,007 %.

**Question n°7 :**

**Projet culturel :**

*Evoqué par Madame Dubouis à un conseil d'école de l'école de la Serre, la question a déjà été posée mais aucune réponse n'a été apportée. Pourquoi ?*

**Réponse :**

Je vous invite, sauf à consacrer un temps considérable de lecture dans le cadre de ma réponse, à prendre connaissance du projet culturel du groupe majoritaire développé longuement dans le prochain "Trait d'Union".

Toutefois, je peux vous dire que la majorité que je représente a un programme très élaboré pour la fin de l'année 2008 et des projets pour l'année 2009.

*Madame le Maire détaille l'ensemble du projet culturel à partir de l'article de "Trait d'Union" du mois de Novembre.*

**Question N°8:**

**Taxe professionnelle :**

*Messieurs Bégnene et Gex, respectivement 3<sup>ème</sup> et 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire se sont engagés dans l'allégement fiscal des entreprises nouvelles au regard de la taxe professionnelle. Qu'en est il aujourd'hui ?*

**Réponse :**

Aujourd'hui le sujet est toujours à l'étude, sachant par ailleurs et je ne doute pas que vous ne soyez pas sans le savoir, que le Président de la République, dans une déclaration récente, a décidé d'une vaste exonération de la Taxe Professionnelle compensée par l'Etat pour toutes les entreprises développant leurs activités, ce qui motive notre réflexion.

**Question n°9:**

**Comité des Fêtes :**

*Le comité des fêtes a souhaité ouvrir un accès intérieur entre les locaux actuellement séparés qui lui sont attribués, la mise en œuvre se faisant par le soin de ses membres.*

*Malgré l'avis favorable de l'adjoint aux travaux, Madame la Maire a donné un avis défavorable.*

*Quelle est la raison de cet avis défavorable ?*

**Réponse :**

Après l'Office de Tourisme qui semble vous préoccuper, après le logo de l'OMS qui vous interpelle, je vous réponds sur la troisième association qui vous interroge. Le deuxième adjoint autrement appelé par ailleurs le maire deux aurait eu un avis.

Ma réponse à votre question monsieur, tient en deux mots : qui commande ?